

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 4 mai 2015 à 20 h.

Sont présents à cette séance, mesdames les conseillères Brigitte Gagné et Jacynthe Perron ainsi que messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair formant quorum sous la présidence de son Honneur monsieur le Maire Lucien Boivin.

Est aussi présent le directeur général, monsieur Régis Girard, ainsi que l'inspecteur en bâtiments, monsieur Francis de la Boissière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

RÉSOLUTION No 2015-085

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION No 2015-086

Acceptation du procès-verbal du 13 avril 2015

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 13 avril 2015 soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION No 2015-087

Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 4 mai 2015 totalisant la somme de :
(factures à payer) (chèques Nos 34084 à 34119) 34 390.24\$
- en date du 4 mai 2015 totalisant la somme de : 105 384.31\$
(factures payées)

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, directeur général

Dépôt

Rapport des dépenses engagées

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois d'avril, des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

**RÉSOLUTION
NO 2015-088**

Nomination d'un maire suppléant

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE monsieur le conseiller Adrien Perron soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Saint-Prime pour les six prochains mois (C.M. article 116).

Article 116 C.M. « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. »

Autorisation de signature - Entente à intervenir avec la Sureté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Prime embauche des personnes qui sont en contact avec des personnes vulnérables;

**RÉSOLUTION
No 2015-089**

ATTENDU QU'une entente avec la Sureté du Québec est proposée pour effectuer la vérification des antécédents judiciaires pour les employés appelés à œuvrer auprès des personnes vulnérables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables à intervenir avec la Sureté du Québec.

De désigner le directeur général adjoint à titre de responsable de l'application de ladite entente.

**RÉSOLUTION
NO 2015-090**

Demande de dérogation mineure – Émilie Morin et Luka Dubois

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luka Dubois et dame Émilie Morin ont présenté une demande de dérogation mineure dans le but de permettre la construction d'un garage d'une hauteur totale de 7,90 mètres, sur leur emplacement sis au 1135 du 6^e Rang à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet :

- D'augmenter la hauteur du garage de 1,90 mètre au-delà de la hauteur maximale permise qui est de 6,0 mètres;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 28 avril 2015, recommandant d'accepter la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec cette recommandation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de monsieur Luka Dubois et dame Émilie Morin visant à permettre la construction d'un garage d'une hauteur totale de 7,90 mètres, sur leur emplacement sis au 1135 du 6^e Rang à Saint-Prime; laquelle demande a pour effet :

- D'augmenter la hauteur du garage de 1,90 mètre au-delà de la hauteur maximale permise qui est de 6,0 mètres;

**RÉSOLUTION
No 2015-091**

Club québécois de Fuséonautique – Demande fermeture de route

CONSIDÉRANT la demande du Club Québécois de Fuséonautique, en date du 23 avril 2015, ayant pour objet la fermeture de la route Marcel Auclair, entre le rang 3 et le rang 6, pour la réalisation de leurs activités de lancement de fusées.

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 du règlement No 2011-41 « *Règlement concernant la paix et le bon ordre* » prévoit que le conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis pour un événement spécifique aux conditions suivantes :

- Que les jeux ou activités soient accessibles à l'ensemble de la population de la municipalité;
- Que les organisateurs soient entièrement responsables de l'ordre et de la sécurité et donnent à la municipalité les garanties suffisantes à cet effet.

CONSIDÉRANT QUE l'événement prévu par le Club québécois de Fuséonautique respecte les conditions énumérées ci-dessus et que le Club en a offert les garanties requises.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

QUE le préambule précédent fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Prime émette un permis au Club Québécois de Fuséonautique ayant pour but la fermeture temporaire de la route Marcel Auclair, entre le rang 3 et le rang 6, les 4 et 5 juillet 2015 (en cas de pluie, remis aux 18 et 19 juillet 2015), ainsi que les 29 et 30 août 2015 pour leurs événements de lancement de fusées; le tout selon les conditions et les garanties fournies par ceux-ci.

**RÉSOLUTION
No 2015-092**

Travaux à la salle de l'Âge d'Or – Programme Nouveaux Horizons

CONSIDÉRANT QUE Ressources humaines et Développement des compétences Canada a accordé une subvention de 22 086\$ à la FADOQ de Saint-Prime dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

CONSIDÉRANT QUE cette subvention leur permettra de réaliser plusieurs travaux de rénovation à leur salle dont, entre autres, le remplacement des armoires et de l'éclairage, et la réfection du plancher.

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un plafond suspendu n'a pas été prévue dans le cadre de cette demande, d'où cette demande à la municipalité pour en défrayer le coût.

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés par le service des travaux publics pour l'achat des matériaux nécessaires à l'installation d'un plafond suspendu se situent entre 2 800\$ et 4 500\$, tout dépendant de la sorte de tuile choisie.

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 3 400\$ est devenue disponible suite à l'accord du contrat de conciergerie à la salle communautaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise une dépense maximale de 3 400\$ pour l'achat des matériaux nécessaires à l'installation d'un plafond suspendu à la salle de l'Âge d'Or.

RÉSOLUTION **Ajournement**
No 2015-093

À 20h30, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron et APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau et RÉSOLU PAR ce conseil que l'assemblée soit ajournée au lundi 11 mai 2015, à compter de 20 heures.

Lucien Boivin,
Président de l'assemblée

Régis Girard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

=====